

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
ACADEMIE D'AMIENS
LE RECTEUR DE L'ACADEMIE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Education nationale,

VU l'arrêté rectoral du 2 janvier 2012 fixant le nombre de représentants titulaires et suppléants des personnels appelés à siéger aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail académiques et spéciaux départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, ainsi que la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants aux dits comités et le nombre de sièges attribués à chacune d'entre elles,

VU les propositions :

- du secrétaire académique de la FSU (5 sièges)
- du secrétaire académique de la FO (1 siège)
- du secrétaire académique de l'UNSA Education (1 siège)

SUR proposition de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne en date du 27 août 2014,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté de composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental de l'Aisne du 27 janvier 2014 est modifié comme suit :

Représentants des personnels :

Suppléants :

- Au lieu de : Madame Marie-Christine REYNAERT, professeur des écoles, directrice de l'école primaire du Centre de Viry-Nouzeuil (FO)
- Lire : Madame Mélanie GAND DUBUS, professeur des écoles, collège Gérard Philippe à Soissons (FO)

Article 2 : Compte tenu de ces modifications, la composition actuelle du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental de l'Aisne s'établit comme suit :

a) Représentants de l'administration

- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne – président
- Madame la secrétaire générale du service départemental de l'éducation nationale de l'Aisne

b) Représentants des personnels

Titulaires :

- Monsieur Guillaume HILY, professeur des écoles à l'école primaire Ernest Lavisse de Saint-Quentin (FSU)
- Madame Michèle CHEVALLIER, professeur certifié au collège Max Dussuchal de Villers-Cotterêts (FSU)
- Madame Dorothée QUERTAINMONT, assistante sociale au collège Joliot Curie de Tergnier (FSU)
- Madame Magalie GEOFFROY-EMPEREUR, professeur d'EPS au collège Léon Droussent de Coucy-le-Château (FSU)
- Madame Hélène ALLANIC, professeur des écoles à l'école primaire d'Alaincourt (FSU)
- Monsieur Fabrice HURAU, professeur certifié au collège Jean Racine de Château-Thierry (FO)
- Monsieur Thierry GRAF, chargé d'enseignement d'EPS au collège Marcel Pagnol de Vermand (UNSA Education)

Suppléants :

- Monsieur Olivier GRIPP, professeur de lycée professionnel à la cité scolaire Jules Verne de Château-Thierry (FSU)
- Monsieur Dominique PIENNE, professeur agrégé au lycée Léonard de Vinci à Soissons (FSU)
- Monsieur Jean-François LASSERE, principal au collège François Truffaut de Charly sur Marne (FSU)
- Monsieur Marc MEUNIER, professeur d'EPS au collège Jean Mermoz de Laon (FSU)
- Madame Isabelle HUMBERT, professeur des écoles à l'école élémentaire publique du centre de Chauny (FSU)
- Madame Mélanie GAND DUBUS, professeur des écoles, collège Gérard Philippe à Soissons (FO)
- Madame Corinne VIBES, PEGC au collège Marcel Pagnol de Vermand (UNSA Education)

c) Médecin de prévention

- Madame le docteur Monique VILLETTE

d) Conseillers de prévention

- Monsieur Roger WILLAUME
- Monsieur Jean-Luc THIERRY

e) Inspecteur santé et sécurité au travail

- Monsieur Alain BARBIER

Article 3 : Pour chaque réunion du comité, le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Article 4 : La présente composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental de l'Aisne prendra fin au plus tard le 6 février 2016.

Article 5 : Le secrétaire général de l'académie d'Amiens, l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 8 septembre 2014



Bernard BEIGNIER